

UNIVERSITÉ BORDEAUX 1
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Pôle enseignants

Affaire suivie par :

L. CALATAYUD / S. BEAUCOURT

Tel. 05 40 00 24 42 / 83 54 Fax : 05 40 00 24 44

laetitia.calatayud@u-bordeaux1.fr

sylviane.beaucourt@u-bordeaux1.fr

Bât [A33] - 351 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

MM. les directeurs de composantes :

- Mathématiques/informatique
- Physique,
- Chimie,
- Sciences biologiques,
- Sciences de la terre et de la mer,
- IUT

Mme la directrice du Dpt Licence

M. le directeur de l'OASU

M. le directeur du SCFCA

M. le directeur de l'Espace OMEGA

Mme la directrice du DUSA

Mme la directrice du SUAPS

Talence, le 5 juillet 2010

Objet : Recrutement des vacataires d'enseignement.

Réf. : Décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 modifié.

Depuis 2009-2010, l'université, conformément à la réglementation, établit pour chaque vacataire d'enseignement un contrat de recrutement. (cf. modèle joint)

Je vous rappelle les différentes étapes de la procédure :

- les informations relatives aux vacataires concernés sont **saisies par la Direction des Ressources Humaines** sur l'outil de gestion RH **et cette étape conditionne l'enregistrement administratif des vacataires dans SGSE.**
- les composantes continueront d'assurer dans SGSE la saisie administrative des vacataires conventionnés.

⇒ **Pour tous les vacataires, la saisie des services d'enseignement reste à la charge des composantes.**

En conséquence, vous voudrez bien transmettre à la DRH :

- les propositions de contrats des vacataires (2 exemplaires), dûment signées par les intéressés et visées par le responsable du recrutement, le directeur de la composante ou de la structure qui atteste la nature des enseignements
- les pièces justificatives (1 exemplaire)
- les propositions de contrats des vacataires conventionnés (cf. modèle joint)

Vous veillerez particulièrement à ne transmettre que des dossiers **complets**.

UNIVERSITÉ BORDEAUX 1 | SCIENCES TECHNOLOGIES

351, cours de la Libération 33405 Talence Cedex - France

Tel : 05 40 00 00 00 - Fax : 05 56 80 08 37 | www.u-bordeaux1.fr

Afin d'assurer le plus rapidement possible la remontée des informations dans SGSE et permettre ainsi aux répartiteurs la saisie des services d'enseignement, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir ces documents à la DRH et au plus tard le **30 septembre 2010, et pour les vacataires n'intervenant qu'au second semestre le 30 janvier 2011.**

Après signature du contrat par le président, un exemplaire vous sera transmis en retour aux fins de remise aux intéressés.

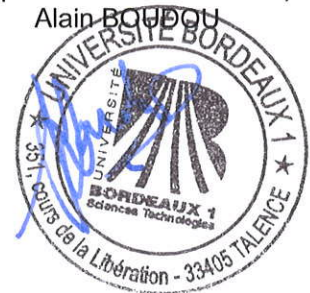
En cas de modification du nombre d'heures initialement attribué au vacataire, il conviendra de produire un avenant, également en 2 exemplaires, établi sur le modèle joint. Un original sera destiné à l'intéressé.

S'agissant des vacataires intervenant dans deux composantes, le contrat initial sera établi par la composante qui recrute en premier le vacataire. La seconde composante pourra alors produire un simple avenant pour l'intéressé.

Je vous informe qu'un contrat simplifié et bilingue, destiné aux personnes exerçant leur activité à l'étranger, vous sera adressé prochainement.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines veillera à la validation régulière de ces recrutements par le conseil scientifique conformément aux dispositions du décret cité en référence.

Le président de l'université,
Alain BOUDOU



- P.J. : - modèle contrat vacataire
- fiche de renseignements « heures conventionnées »
- modèle d'avenant

UNIVERSITÉ BORDEAUX 1 | SCIENCES TECHNOLOGIES

351, cours de la Libération 33405 Talence Cedex - France

Tel. : 05 40 00 60 00 - Fax. : 05 56 80 08 37 | www.u-bordeaux1.fr